

Pierre Roubaud, polygraphe et faussaire au Siècle des lumières

Caroline Masse

Volume 20, numéro 2 (59), hiver 1995

Archéologie du littéraire au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/201165ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/201165ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0318-9201 (imprimé)

1705-933X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Masse, C. (1995). Pierre Roubaud, polygraphe et faussaire au Siècle des lumières. *Voix et Images*, 20(2), 314–328. <https://doi.org/10.7202/201165ar>

Résumé de l'article

Résumé

Pierre Roubaud fut un des plus grands faussaires de notre histoire. Spécialisé dans la contrefaçon littéraire, il a produit une quantité considérable de documents sur lesquels les historiens de la Nouvelle-France et du Canada butent inexorablement. Son oeuvre la plus célèbre, *Les Lettres du marquis de Montcalm* écrites dans les années 1757, 1758, 1759, attira particulièrement l'attention des chercheurs. Publiée, elle deviendra un document historio-graphique minant le territoire de l'historien. Des éléments nouveaux révèlent des aspects cependant peu connus de ces lettres et règlent définitivement, selon moi, la polémique au sujet de leur attribution; en effet, une source fut occultée: une lettre autobiographique de Pierre Roubaud, écrite en 1776, et qui constitue une pièce majeure au procès que lui ont intenté les historiens. C'est cette source inédite que je veux ici mettre en évidence, tout en traçant un portrait d'ensemble du personnage et de ses écrits.

Pierre Roubaud, polygraphe et faussaire au Siècle des lumières

Caroline Masse, Université du Québec à Montréal

Pierre Roubaud fut un des plus grands faussaires de notre histoire. Spécialisé dans la contrefaçon littéraire, il a produit une quantité considérable de documents sur lesquels les historiens de la Nouvelle-France et du Canada butent inexorablement. Son œuvre la plus célèbre, Les Lettres du marquis de Montcalm écrites dans les années 1757, 1758, 1759, attira particulièrement l'attention des chercheurs. Publiée, elle deviendra un document historiographique minant le territoire de l'historien. Des éléments nouveaux révèlent des aspects cependant peu connus de ces lettres et règlent définitivement, selon moi, la polémique au sujet de leur attribution; en effet, une source fut occultée: une lettre autobiographique de Pierre Roubaud, écrite en 1776, et qui constitue une pièce majeure au procès que lui ont intenté les historiens. C'est cette source inédite que je veux ici mettre en évidence, tout en traçant un portrait d'ensemble du personnage et de ses écrits.

Anthony Grafton a montré le rôle de premier plan que joue la contrefaçon dans l'histoire religieuse, politique et littéraire des sociétés¹ et la « petite » histoire canadienne possède un personnage qui illustre parfaitement ce propos. En effet, dans les dernières années d'existence de la Nouvelle-France, puis, au lendemain de la Conquête, en Angleterre, un scripteur prodigieux et peu connu dissémina dans le champ historiographique une multitude de faux documents et de fausses pistes, minant ainsi le territoire de l'historien. Sa cible favorite: le héros de la bataille des Plaines d'Abraham, le marquis de Montcalm. Ce dernier nous a laissé un journal et une correspondance, édités respectivement en 1894 et 1895 par l'abbé Henri-Raymond Casgrain. Mais on lui connaît également un apocryphe célèbre publié à Londres en

1. Anthony Grafton, *Faussaires et critiques. Créativité et duplicité chez les érudits occidentaux*, traduit de l'anglais par Murielle Cartier, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », 1993, p. 14.

1777², les *Lettres de Monsieur le Marquis de Montcalm, Gouverneur-général en Canada à Messieurs de Berryer & de La Molé*, texte que la postérité attribuera, non sans hésiter, à Pierre Roubaud, jésuite, épistolier et surtout faussaire. Ce personnage d'une grande duplicité sera tour à tour secrétaire, traducteur, comédien, agent double (voire triple) et prête-plume; un scripteur rompu à la pratique de la malversation littéraire.

En raison de ses intrigues diplomatiques et de leur influence sur les destinées du Canada à la veille de 1791, Pierre Roubaud ne manqua pas d'attirer l'attention et la méfiance des historiens québécois³. La plupart le considèrent comme un vulgaire folliculaire et n'attachent qu'une valeur documentaire à ses écrits. Les lettres de Londres demeurent pour eux un objet transitif informant un autre savoir, plus événementiel, portant sur l'histoire du Canada (ou sa petite histoire). Échos lointains d'une voix maintenant éteinte, ces lettres ont été jusqu'à ce jour abordées comme simples *documents*⁴.

Dans l'esprit des travaux du projet de recherche « Archéologie du littéraire au Québec » (ALAQ), je m'attache à redonner au texte le statut de *monument*, en le décrivant intrinsèquement et en le situant dans son contexte initial d'énonciation. C'est à ce prix que l'apocryphe de Roubaud prendra sens et consistance. Ce travail d'archéologie discursive repose sur une relecture critique des archives consacrées à Roubaud, mais aussi sur la découverte de nouvelles pièces au dossier, dont je livrerai ici l'essentiel⁵.

Un jésuite en Nouvelle-France

Celui que Gustave Lanctôt présente comme le maître de la falsification documentaire et l'un des faussaires les plus considérables de l'histoire canadienne⁶ fut mêlé de près à la vie politique et littéraire du Québec au tournant du Régime anglais. Mais les pratiques particulières

2. [Pierre Roubaud], *Lettres de Monsieur le Marquis de Montcalm, Gouverneur-général en Canada à Messieurs de Berryer & de La Molé, Écrites dans les années 1757, 1758 et 1759. Avec une Version Anglaise*, Londres, J. Almon, 1777.

3. Les principaux textes publiés sur Roubaud dont je fais mention dans cet article se retrouvent à la fin du présent dossier, dans la bibliographie en annexe.

4. Je reprends ici la distinction de Michel Foucault entre *document* et *monument* (*L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1969), distinction exploitée par Bernard Andrès dans « De l'archive au corpus : problématique d'une archéologie du littéraire au Québec (1764-1815) », *Principes du littéraire au Québec (1766-1815)*, Montréal, Cahiers de l'ALAQ, n° 2, été 1993, p. 9-16.

5. Mon mémoire de maîtrise porte sur *La Rhétorique du faux - Pierre Roubaud, jésuite épistolier au XVIII^e siècle* (en préparation).

6. Gustave Lanctôt, « Le Prince des faussaires », *Faussetés et Faussetés en histoire canadienne*, Montréal, Les Éditions Variétés, 1948, p. 201.

de Roubaud ne constituent pas un cas d'exception au XVIII^e siècle. Il fait partie d'une catégorie alors en pleine expansion : « l'intellectuel organique⁷ », espèce qui grandit au fur et à mesure que croît dans la société européenne le rôle du journaliste et que l'écrivain se voit dans l'obligation de devenir polygraphe. Certains de ces intellectuels sont de véritables frères pour Roubaud en matière de supercherie⁸.

Authentique aventurier du XVIII^e siècle, Pierre Roubaud naît en France en 1723⁹. De milieu modeste, il entre au noviciat d'Avignon en 1739 et devient jésuite en 1741. Par la suite, il professe dans divers collèges avant d'arriver en Nouvelle-France en 1756. Il est alors assigné à la mission de Saint-François-du-Lac (Odanak) et accompagne les Abénakis, à titre d'aumônier, dans les diverses expéditions de la guerre de Sept ans. C'est alors qu'il assiste à la célèbre bataille de Fort William-Henry (été 1757), l'une des dernières victoires françaises, dont il donne un récit marquant publié à Paris en 1776¹⁰.

-
7. Cette notion est développée dans un ouvrage de Didier Masseau, *L'Invention de l'intellectuel dans l'Europe du XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994. Antonio Gramsci utilise le premier cette notion qui présente cependant chez lui un sens plus large. En effet, si chez l'auteur italien le terme « intellectuel organique » désigne habituellement celui qui est chargé d'élaborer l'idéologie de la classe dominante, chaque couche sociale est cependant susceptible de développer ses propres intellectuels organiques, qui lui seraient consubstantiels en quelque sorte. Par exemple, pour Gramsci, les ecclésiastiques sont les intellectuels organiques reliés à l'aristocratie foncière ; une seule classe ne possède pas ses intellectuels : les paysans. Didier Masseau fait un usage plus restreint du terme et le réserve au commis de l'État et aux parlementaires.
 8. Théveneau de Morande notamment, un espion littéraire sans foi ni loi, toujours prêt à retourner sa plume contre ceux qui l'emploient si l'autre camp lui offre des gages plus substantiels, fait partie en 1775 d'une communauté de Français réfugiés à Londres et qui répandent des libelles diffamatoires contre le gouvernement de Louis XVI. La France décidera d'employer Morande à son profit. Celui-ci sera chargé de rédiger un projet de condamnation des libelles diffamatoires et d'en repérer les auteurs (Didier Masseau, *op. cit.*, p. 34).
 9. Le développement biographique qui suit provient en grande partie des articles que différents auteurs ont consacrés à Pierre Roubaud et dont la bibliographie se trouve à la fin du dossier. Cependant, pour plusieurs informations, je possède des sources inédites, fruits de mes propres recherches. Par exemple, la date de naissance est inusitée, la plupart des historiens la situant au 28 mai 1724. Mes recherches dans les Archives de la ville d'Avignon (grâce à la collaboration précieuse de monsieur Francis Aumérat du Cercle généalogique du Vaucluse) m'ont permis de retrouver un acte de baptême mentionnant le 29 novembre 1723, c'est-à-dire quelques mois seulement après le mariage de ses parents (le 4 avril 1723). Sans doute ce détail était-il gênant dans le dossier d'un jésuite !
 10. Abbé Patouillet (éd.), « Lettre du P. Roubaud, missionnaire chez les Abnakis » *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la C. de J.*, Paris, Chez Charles Pierre Berton, XXXIII^e recueil, 1776, p. 210-297.

Peu après la capitulation de Québec (1759), il change d'allégeance et propose ses services au nouveau gouvernement. Il devient l'intime du gouverneur de Québec, James Murray, vit à sa maison de campagne et le renseigne sur le pays. C'est alors qu'il amorce, selon toute vraisemblance, sa carrière de faussaire. En 1762, Roubaud offre au surintendant des Indiens, William Johnson, de lui faire une copie des documents émanant de Montcalm ou composés d'après ses écrits ; documents qu'il affirme avoir déjà communiqués à Jeffrey Amherst, gouverneur du Canada¹¹. Cependant, sa conduite libertine ainsi que ses propos fort mal reçus lors d'un sermon en avril 1760 à Montréal (il accuse les troupes françaises de la perte de Québec) rendent sa situation difficile au Canada et l'amènent à s'exiler à Londres. Il y arrive à l'été 1764, recommandé par James Murray, pour renseigner les autorités britanniques sur le Canada. Il entre alors au service du comte de Halifax, secrétaire d'État pour le département du Sud.

De 1764 à 1783¹², travaillant pour diverses officines gouvernementales à Londres, Roubaud s'attelle à la rédaction effrénée de mémoires et de dissertations destinés à régler des questions politiques épineuses, et ce, à seule fin d'asseoir définitivement sa position. Mais comme cela ne suffit pas, il ajoute de nouvelles cordes à son arc : il devient agent triple. Tout en continuant son travail auprès du gouvernement anglais, Roubaud renseigne le secrétaire de l'ambassadeur de France à Londres sur la guerre de l'Indépendance américaine. Mais il sert en outre l'ambassadeur d'Espagne à Londres, à qui il rapporte les débats de la Chambre des communes anglaises. Comme sa situation fluctue au gré des changements ministériels, on le retrouve aussi comédien à l'Opéra de Londres, ou journaliste parlementaire pour l'opposition.

À partir de l'été 1783, Roubaud offre sa plume aux Canadiens venus à Londres réclamer justice contre le gouverneur du Canada, Frédérick Haldimand. Notre faussaire les aide alors à rédiger leurs mémoires. Agent double invétéré, il corrige les textes de Pierre du Calvet, mais renseigne au fur et à mesure le gouverneur sur le procès que celui-ci veut lui intenter. Il aurait ainsi participé de près à la

11. Il s'agit d'un code de lois auquel il joint une dissertation sur les Sauvages ainsi que des extraits des mémoires de Montcalm pour servir d'instructions aux futurs gouverneurs du Canada et aux futurs intendants.

12. Pour un bilan complet des activités politiques et secrètes de Pierre Roubaud durant cette période, se référer au mémoire de maîtrise de M. Auguste Georges Vachon, *Pierre Roubaud : ses activités à Londres concernant les affaires canadiennes. 1764-1788*, mémoire de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, Faculté des Arts, Département d'histoire, 1973.

rédaction de *L'Appel à la justice de l'État* que Pierre du Calvet publie en 1785¹³. Au début de l'hiver 1788, après quelques tentatives infructueuses pour revenir au Canada, Pierre Roubaud rentrerait en France où il serait accueilli au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris. On perd ainsi sa trace à la veille de la Révolution française, mais Frédérick Haldimand, dans son journal intime en date du 17 décembre 1789, le dit toujours vivant.

Les lettres de Londres

Le faux le plus célèbre de notre jésuite est sans contredit l'opuscule attribué au marquis de Montcalm, paru à Londres en 1777. Les lettres qui le composent connurent leur première diffusion au Québec, en 1888, date à laquelle elles furent intégralement publiées par Biblo (pseudonyme de Philéas Gagnon) dans le journal hebdomadaire *L'Union libérale*¹⁴. Puis, en 1908, Benjamin Sulte reproduisait la troisième lettre dans la *Revue canadienne*¹⁵.

Ces lettres, au nombre de trois, totalisent 28 pages. La première et la seconde¹⁶ sont adressées à M. de Berryer tandis que la troisième est destinée au président du Parlement de Paris, M. de La Molé¹⁷. Ces lettres sont remarquables par leur caractère extraordinairement prophétique sur un triple plan : politique, militaire et colonial. Dans la première, qui porte essentiellement sur le commerce, l'interlocuteur de Montcalm (un correspondant américain qui sert de relais énonciatif) prédit la Révolution américaine. Dans la seconde, qui traite de considérations générales sur la défense des colonies, Montcalm précise la cause de cette révolution alors improbable : l'imposition d'une taxe que les colonies refuseront de payer. Dans la troisième lettre, Montcalm, assiégé par le général Wolfe devant Québec, écrit au président du Parlement de Paris. Après une brève allusion au siège dont il est victime, il enchaîne sur l'avenir des colonies américaines et

13. Selon Benjamin Sulte (voir *Mélanges historiques. Complétées, annotées et publiées par Gérard Malchelosse, volume VII*, Montréal, G. Ducharme, 1921, p.83), il en serait même un peu l'auteur : «Je pense que ce dernier [Du Calvet] a écrit d'après son propre plan et canevas, mais que Roubaud lui [sic] a aidé dans la rédaction. Le style c'est l'homme. *L'Appel à la justice* est dans la manière de Roubaud. C'est déclamatoire aussi, parce que Jotard [sic] et Roubaud étaient de l'école des encyclopédistes dont les pamphlets préparaient avec des phrases tapageuses et des accents dramatiques la révolution de 1789 en France».

14. Les lettres parurent du 10 août 1888 au 19 octobre 1888.

15. Benjamin Sulte, «Prétendue lettre de Montcalm», *Revue canadienne*, 1908, vol. I, p. 529-538.

16. Respectivement datées du 4 avril 1757 et du 1^{er} octobre 1758.

17. Elle porte la date du 24 août 1759.

annonce à la fois la façon dont les Anglais devront s'y prendre pour conquérir Québec, la perte imminente de Québec, l'attitude que l'Angleterre adoptera envers la Nouvelle-France après la Conquête et pour clore le tout, il prophétise sa propre mort sur le champ de bataille!

Mais ces lettres ne sont pas seulement surprenantes au niveau de l'énoncé. Habituellement, dans l'étude synchronique de la contrefaçon, il faut observer l'hypotexte¹⁸ en regard duquel elle se construit et convoquer ce dernier pour l'analyse du procès d'énonciation. Or, en ce qui concerne les lettres prophétiques, on ne peut évoquer en synchronie l'hypotexte (la correspondance réelle de Montcalm), car celui-ci ne sera publié qu'en 1895¹⁹, un siècle plus tard. En 1777, Montcalm est donc un excellent prête-nom pour le faussaire et ce n'est qu'en diachronie, avec tout le recul nécessaire, que nous pouvons, au xx^e siècle, apprécier l'ampleur de la supercherie. En effet, les affirmations contenues dans ces lettres, échelonnées de 1757 à 1759, racontent si bien les événements qui se dérouleront entre 1760 et 1776 qu'elles indiquent par le fait même que leur rédaction ne peut qu'être postérieure aux événements décrits.

En fait, ces lettres faussement prophétiques constituent une fiction. Par ce procédé de *politique-fiction*²⁰ sur le mode épistolaire, le faussaire cherche à convaincre. Les lettres de Londres jouent sur une rhétorique de l'opulence, un art de la surcharge, elles ne parodient pas, elles ne travestissent rien, elles sont pure construction. Tant au niveau du style que des événements, le faussaire cède à son péché mignon et dévoile ainsi la contrefaçon, car la surcharge qu'il affectionne est une signature²¹.

Roubaud espérait devenir un « conseiller du prince » et ces lettres lui servaient de toute évidence à s'imposer à la cour, dans les ministères et à obtenir des gratifications. C'est pour cette raison sans doute que, dès 1771, Roubaud soumet imprudemment au roi George III une

-
18. Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, coll. «Points essais», 1982, p. 11.
19. Henri-Raymond Casgrain (éd.), *Lettres du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis — Collection des manuscrits du maréchal de Lévis — tome VI*, Québec, L.-J. Demers, 1894. Le journal du marquis de Montcalm sera, quant à lui, publié en 1896.
20. Bernard Andrès, «Du faux épistolaire: Pierre-Joseph-Antoine Roubaud et les Lettres de Monsieur le Marquis de Montcalm [...] écrites dans les années 1757, 1758, 1759», communication au colloque international «La Lettre au xviii^e siècle et ses avatars», 29 avril-1^{er} mai 1993, Collège universitaire Glendon, Université York, Toronto (à paraître aux Éditions du GREF).
21. Gérard Genette, *op. cit.*, p. 221.

copie des prétendues lettres de Montcalm, de même qu'à George Grenville et à Lord Chatham²². Mais notre jésuite ne désirait pas publier les lettres prophétiques. Se trouvant diplomatiquement dans une situation fâcheuse en 1775 (nous y reviendrons plus loin), il n'avait aucun intérêt à les voir apparaître au grand jour. Elles lui échappèrent donc en quelque sorte et le faussaire s'est trouvé déjoué.

Mais Pierre Roubaud n'a pas seulement commis les lettres prophétiques de Montcalm. En plus de ses propres écrits — plus de 95 mémoires en 20 ans, des odes, des poèmes, des récits, des pamphlets, quelques sermons et une correspondance plus que volumineuse — il a également maintes fois usé de sa plume à des fins plus souterraines. Si les lettres prophétiques constituent la pièce maîtresse du procès que lui ont intenté plusieurs de nos historiens depuis le milieu du XIX^e siècle, il a aussi risqué de nombreux autres faux. Infatigable polygraphe, il forge plusieurs autres projets, mémoires, dissertations et lettres du marquis de Montcalm, de faux certificats de James Murray en sa faveur, des lettres du maréchal de Bellisle et combien d'autres faux encore inconnus qui sommeillent dans nos archives.

Pour risquer une première typologie du faux littéraire²³, nous pourrions interroger le texte forgé selon trois paramètres généraux : la *signature* (qui signe au nom de qui?) ; le *texte* (donné *in extenso*, résumé, allégué ou mentionné) et l'*hypotexte* (réel, attesté ou archivé, imaginaire). En regard de certains des paramètres décrits plus haut, les écrits controvérsés de Roubaud semblent circuler sous quatre formes dans notre corpus : le faux allonyme²⁴ (où le faux nom est un vrai nom usurpé), le faux-transcription (le travestissement est en partie dévoilé dans une préface ou un avertissement) ; le faux convoqué (un texte qui mentionne ou cite des faux attestés ou archivés) et le faux imaginaire (un texte jamais attesté ou archivé, mentionné ou cité dans un autre texte). À chacune de ces formes correspond un texte de Roubaud : les *Lettres de Monsieur le Marquis de Montcalm*,

22. Hospice Anthelme Verreau, «Rapport sur les résultats de la recherche des documents relatifs au Canada en Europe-1874», *Rapport sur les archives canadiennes 1872-1884*, Ottawa, Roger Maclean et Cie, 1884, p. 183.

23. Cette taxinomie du faux constituera l'objet de mon projet de doctorat.

24. Pour une terminologie des différents types de faux, se référer à Jean-François Jeandillou, *Supercherries littéraires. La vie et l'œuvre des auteurs supposés*, Paris, Usher, 1989. Dans la supercherie c'est l'intention qui compte. Les textes apocryphes, pseudonymes, hétéronymes, les auteurs supposés, les fausses attributions, la satire, la parodie, n'ont pas d'intentions frauduleuses ; tandis que l'allonyme se sert d'un nom déjà existant qu'il s'approprie. Comme le note Jean-François Jeandillou (*op. cit.*, p. 477) : «[...] c'est pousser beaucoup plus loin la tromperie en niant pour ainsi dire la propriété du nom».

*Gouverneur-général en Canada à Messieurs de Berryer & de La Molé*²⁵; *Les Lettres politiques et sistémiques de Mr le Marechal de Bellisle à mr le marquis de Montcalm sur le retablisement de la marine française*²⁶; *État actuel du Canada*²⁷; et les lettres adressées au père Aubrey dans *Discours sur le Canada*²⁸.

Mais ni la complexité de ces catégories ni les problèmes éthiques soulevés par ces écritures n'arrêtent Pierre Roubaud et c'est sans vergogne qu'il affirme dans une lettre du mois de décembre 1762 à Jeffrey Amherst que les papiers de Montcalm sont autant son ouvrage que celui du marquis (en cela il a bien raison!):

Il y va pourtant de ma vie de ne pas me trouver dans un pays français! Je serais infailliblement arrêté et pendu. J'aurais beau alléguer que n'étant pas né sujet de la France²⁹, j'ai pu communiquer au général d'un prince dans les Etats de qui je me trouvais des papiers qui pour la plupart étaient autant mes ouvrages que ceux de Mr de Montcalm, qui ne m'avait fourni que les matériaux; le parlement de Paris, qui sans doute serait informé de mes liaisons, ne goûterait pas ces raisons et ne demanderait pas mieux à coup sûr que de se procurer le cruel plaisir d'un jésuite envoyé à l'échafaud³⁰.

Avant de faire le procès du faussaire au nom de l'authenticité, il ne faut pas oublier que le XVIII^e siècle ne percevait pas comme nous la propriété littéraire. Il n'en demeure pas moins cependant qu'au Siècle des lumières le crime de faux était passible de la peine du Talion, qu'il relevait du droit criminel et non du droit civil et qu'une législation pointue existait déjà à ce sujet³¹; cependant elle s'appliquait peu à la

25. Voir la note 2.

26. Archives nationales du Canada, Collection des manuscrits de Shelburne, (transcription d'originaux, Shelburne MSS. volume 14), ANC, MG 23 A 4, vol. 4, p. 16-102 du tapuscrit, *Lettres politiques et sistémiques de mr le Marechal de Bellisle à Mr le marquis de Montcalm sur le retablisement de la marine française*, attribuées à Pierre Roubaud, v. 1765

27. Archives nationales du Canada, Colonial Office (transcriptions du Colonial Office, Londres), ANC, MG 11 C.O. 5, vol. 43, f. 8-16, *État actuel du Canada*, par Pierre Roubaud, s.d.

28. Archives nationales du Canada, Colonial Office (transcriptions du Colonial Office, Londres), ANC, MG 23 G V 5, 72p., *Discours sur le Canada pour instruire le général Amherst*, par Pierre Roubaud, vers février 1761.

29. Pierre Roubaud est natif de la ville d'Avignon qui ne sera rattachée à la France qu'en 1791. Elle relevait auparavant de Rome.

30. Archives nationales du Canada, (transcriptions des Papiers Amherst), ANC, MG18, L 4, Liasse 62, p. 5, *Lettre de Pierre Roubaud à Lord Amherst le 1^{er} décembre 1762*. Il s'agit d'une transcription effectuée par Thomas Charland dans son article inédit de 1972.

31. Voir l'ouvrage de François Serpillon, *Code du faux: ou commentaire sur l'ordonnance du mois de juillet 1737: avec des notes sur chaque article, une*

propriété littéraire et il faudra attendre en France la loi du 19 et du 24 juillet 1793 pour qu'on proclame le droit du créateur sur son œuvre!

Pierre Roubaud face à l'Histoire — Les lettres de Londres, 1777

Pour revenir au texte fétiche de nos historiens, les fameuses lettres du marquis de Montcalm, il fut admis presque sans restriction par ceux-ci jusqu'au milieu du ^{xx}e siècle³². Il faudra attendre 1869, année où Francis Parkman retrouve à Paris deux copies manuscrites des lettres, qui ne sont ni l'une ni l'autre de la main de Montcalm, pour que le doute se réinstalle définitivement. Mais c'est en 1874, après le dépouillement par l'Abbé Verreau des papiers du général Haldimand qui comprenaient plusieurs lettres de Roubaud, que se confirme définitivement la paternité des lettres prophétiques. La polémique relative à leur attribution donna lieu cependant à certains textes éloquentes qui, depuis la fin du siècle dernier, tentèrent d'établir une fois pour toute la paternité véritable de ces lettres. Douglas Brymner³³, Camille de Rochemonteix, Arthur Maheux, Gustave Lanctôt et plusieurs autres, acérèrent leur plume pour enfin épinglez ce déroutant faussaire qui leur glissait entre les mains.

Car les lettres prophétiques avaient ceci de particulier que, publiées et diffusées dans l'espace public, au contraire des autres contrefaçons de Montcalm, elles devenaient une source officielle, éventuellement consultable par le chercheur. Compte tenu de la variété de leur facture, comme on l'a vu, elles semaient le doute et la confusion dans le discours historiographique. Elles inauguraient l'ère du soupçon et elles nous forcent aujourd'hui à reconsidérer le statut même de l'archive.

Au risque d'ajouter à la confusion et au discrédit, je crois bon de mettre au jour un texte inédit qui règle, je le crois, une fois pour toutes le problème de l'attribution des lettres prophétiques; il s'agit d'une longue lettre autobiographique qu'adresse Pierre Roubaud au comte de Vergenne, ministre de France au département des Affaires étrangères.

instruction pour les experts, en maitre de faux; plusieurs questions de droit concernant le crime de faux; & un recueil des edits, arrêts et reglements concernant les peines contre les faussaires, Lyon, G. Régnauld, 1774.

32. François-Xavier Garneau dans son *Histoire du Canada* (1845), George Waburton dans *Conquest of Canada* (1848) et le colonel Beatson dans *The Plains of Abraham* (1858) vont même jusqu'à en citer des extraits.
33. Pour les textes des historiens mentionnés se référer à la bibliographie en annexe du présent dossier.

« Histoire de pierre Roubaud, ci devant de la société de jesus », 1776

Pour le procès fait à Pierre Roubaud, les sources convoquées sont toujours, à peu d'exceptions près, les documents anglais, c'est-à-dire ceux conservés à Londres au British Museum et qui démontrent ses activités politiques et diplomatiques durant les quelque vingt années qu'il passa dans ce pays. Si ces documents révèlent beaucoup, ils n'en sont pas moins partiels en ce qui concerne les multiples activités de notre taupe. Ils ne permettent surtout pas de trancher sur l'attribution réelle des lettres prophétiques, ou même (ce qui nous intéresse surtout) sur leur principe de construction. Un tout autre réseau d'informations semble avoir été négligé par nos historiens : les sources françaises³⁴.

Lorsqu'en mars 1776, Pierre Roubaud présente au comte de Vergenne un manuscrit de vingt et une pages intitulé *Histoire de pierre Roubaud, ci devant de la société de jesus*³⁵, son but est de prouver que les lettres prophétiques sont bel et bien de lui. Mais en mars 1776, nous sommes exactement une année avant leur publication !

La véritable raison de cette adresse au ministre français c'est que Roubaud sentait sa situation devenir passablement délicate, son rôle d'agent double ou triple étant de plus en plus mal dissimulé. En 1776, de toute évidence, l'ambassade de France à Londres eut vent de l'existence des lettres de Montcalm et l'accusa alors tout bonnement de haute trahison pour avoir remis des documents d'État à un pays ennemi. Désireux de rentrer en France, Roubaud veut avoir l'assurance qu'il n'y sera pas inquiété. Il doit donc prouver non seulement l'origine mais la paternité des lettres, ce qui lui permet, par un renversement paradoxal et tout à fait à sa façon, de dire : puisque les lettres

34. Je me permets ici de faire une brève parenthèse sur l'étrange sort réservé à cette source (la lettre autobiographique de 1776). Ce texte est entré aux archives du Canada à Ottawa en 1938 et n'a pas vraiment été exploité par nos historiens. Si on ne peut leur tenir rigueur de textes qu'ils n'ont pas connus, Gustave Lanctôt cependant, qui écrit un texte magistral sur Roubaud en 1946 (voir la bibliographie à la fin de ce dossier), le réédite en 1948 et récidive encore en 1956 avec quelques variantes, n'en fait jamais mention. Pourtant il fut directeur de la section française de ces mêmes archives de 1933 à 1948. Cet oubli avait également été relevé par l'abbé Charland dans un texte inédit de 1972, *Roubaud et Montcalm* (dont M. Auguste Vachon a eu la bienveillance de me donner une copie). L'historien est toujours placé face au dilemme de mentionner ou non une source qui peut détruire ou ne pas conforter son postulat de départ.

35. Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris), Correspondance politique, Fonds Angleterre, vol. 515, f. 72v. à 74, *Histoire de pierre Roubaud, ci-devant de la société de jesus, A Monseigneur le comte de Vergene, Ministre de France au departement des affaires etrangeres*, par Pierre Roubaud, Londres, le 2 mars 1776.

sont fausses, je n'ai pas commis de haute trahison, et les Anglais qui s'y sont fait prendre sont des imbéciles!

Par ailleurs dès 1776-1777, la correspondance diplomatique française révèle que les diplomates français en Angleterre n'ont jamais douté de la véritable paternité de ces lettres :

Le Jésuite qui a écrit les lettres de Montcalm est mécontent relativement à sa pension. Il étoit venu ici du Canada tant comme Agens de Sa Société que de la part du Général Murray qui lui avois fais une pension viagère de 200 L. Sur le revenu du Canada. Notre Ministère a refusé de la payer. Le Jésuite menace d'attaquer la cour et de mettre Ses intérêts entre les mains de Horn. Il jure que Si elle ne tiens pas Ses engagement il découvrira toute l'affaire. Il dira à tout le monde qu'il a été payé pour forger ces lettres de Montcalm afin de faire croire à la nation que les Rebelles n'agissent aujourd'hui qu'en conséquence du dessein qu'ils ont formé depuis longtems de Secouer le joug. Il apprendra à l'univers qu'il a porté le manuscrit au Roi qui l'a gardé quelque tems et l'a rendu avec plusieurs changemens³⁶.

Ce texte inédit, ainsi que la lettre autobiographique de 1776, présentent le plus grand intérêt pour la recherche. Ce dernier document, inexploité par nos historiens, est en effet de nature à clore le débat. Il s'agit d'un aveu *in extenso* du faussaire qui nous livre, en quelque sorte, son « art du faux ».

Après avoir brièvement décrit son arrivée au Canada et établi son rapport avec Montcalm (pure fabrication là encore), le narrateur raconte que, pressentant sa défaite et sa mort, le marquis lui aurait remis quatre paquets cachetés, adressés au maréchal de Bellisle, au ministre de la Marine, à la marquise de Pompadour et à monsieur de Mole. Roubaud devait les faire parvenir à leur destinataire si Montcalm venait à mourir. Notre bon Roubaud les aurait alors cachés à sa mission qui, on le sait, fut mise à sac par le major Rogers le 4 octobre 1759. Les paquets auraient alors brûlé.

Peu après, Roubaud passe en Angleterre. Vers 1767, ses protecteurs l'ayant abandonné, il éprouve de vives difficultés. Dans cet

36. Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris), Correspondance politique, Fonds Angleterre, vol. 525, f. 312, M. Grand à M. le comte de Noailles, s.l., le 7 novembre 1777. Les extraits qui suivent sont ma propre transcription des originaux. J'ai choisi le critère d'authenticité, transcrivant le plus fidèlement possible le texte, puisque des erreurs d'interprétation sémantique ne pouvaient survenir. Je me suis inspirée pour cela de la procédure de transcription utilisée par l'ALAQ pour la publication de ses Cahiers : Bernard André et Pierre Lespérance, « Éditer l'intime », *Fortunes et Infortunes d'un dandy canadien, Pierre-Jean de Sales Laterrière : Journal de voyage (1815)*, Montréal, Cahiers de l'ALAQ, no 3, hiver 1994, p. 15-85.

extrait inédit de son autobiographie, Roubaud se rappelle alors les providentielles lettres jadis trouvées :

au milieu des horreurs de ma misere, je me souvins que j'avois trouvé dans les archives du college de quebec, quelques lettres curieuses et politiques sur les colonies angloises, ou la revolution qui y est survenue est annoncée d'avance, et les fondemens politique de cette revolution y sont pleinement démontrés. j'avois trouvé dans ces mêmes archives, six lettres sur un projet de marine pour la france, qui etois le fruit des veilles ou des meditations d'un missionnaire alors encore vivans : j'avois pris ces papiers en quittant le Canada. la memoire de Mr de Montcalm est precieuse en angleterre ou il est regardé comme une des plus grand hommes, qui aient existé, et c'est sur cette reputation, dont il y jouis après sa mort, que le militaire en corps, lui a fait batir dans l'eglise des ursulines de quebec, le beau mausolée qui lui est elevé. je pris ces lettres americaines, et celles sur la marine, je les travaillai avec soin. j'y ajoutai toutes les decouvertes que mon sejour en angleterre m'avois procurées, et j'attribuai a Mr de Montcalm le projet de marine, que je supposai qu'il avois adressé a Mr le Marechal de bellisle son ami³⁷.

Ici comme dans les confessions, le mémoire a une valeur de témoignage et d'histoire spirituelle (St-Augustin), d'auto-justification (Rousseau)³⁸. S'adressant à l'autre, et au-delà, à la postérité, le mémoire présente un argument d'autorité : « je suis le mieux placé pour révéler la vérité sur mes frasques (et tirer parti de mes faiblesses) ». C'est à quoi s'applique l'autobiographie de Pierre Roubaud. Ainsi précise-t-il l'origine des lettres de Londres, admet-il les avoir travaillées, en donne-t-il même la recette de fabrication :

quant aux lettres americaines, je leur prêtai une autre origine, n'étant pas a présumer que Mr de Montcalm, trop occupé a combattre se fus amusé a ecrire, sur un sujet, qu'il etois censé avoir dû ignorer. je declarai donc que ces lettres etoient le fruit des correspondances de Mr de Montcalm avec un anglois de boston. muni de ces piéces ainsi travesties, je les portai chés le duc de Grafton, que j'avois vû quelque fois chés Milord halifax. il les lut et en fus charmé : il en parla au Roi, a qui je les remis moi même et milord halifax a son retour les fis tellement valoir, que la reine me les fit demander par son secretaire, le general groeme, qui me promit de me rendre cette copie unique, qu'il m'en restois ; mais les anglois ne rendent gueres, et je suis encore a les attendre. quoiqu'il en soit, ces lettres furent mon salut, je fus assisté et quand le duc de Grafton fus placé a la tête de la tresorerie, il me fis obtenir la pension a vie de deux cens livres sterling dont je jouis aujourd'hui³⁹.

37. *Histoire de pierre Roubaud, ci-devant de la société de jésus, op. cit.*, f. 72v.-73.

38. *Les Confessions* de Jean-Jacques Rousseau ne parurent, de façon posthume, qu'à partir de 1781.

39. *Histoire de pierre Roubaud, ci-devant de la société de jésus, op. cit.*, f. 73.

Une valeur d'auto-justification disions-nous :

Voilà, Monseigneur, mon histoire dans la plus grande sincérité, et dans toute l'exactitude de la plus stricte vérité. il est hors de doute, que la dernière démarche est inexcusable, il n'est jamais permis d'en imposer et surtout à son désavantage du moins pour les suites ; Le premier n'est pas d'un honnête homme et le second est d'un sot. mais la faim est une cruelle maîtresse et les horreurs d'une prison sont un terrible épouvantail. la douleur d'un présent malheureux empêche de lire dans l'avenir et on ne voit pas qu'on se creuse un précipice pour le futur, quand on en a un à éviter pour le présent. ce n'est pas ici une excuse, une apologie, que je prétend faire ; non ; je passe condamnation ; mais je crois devoir faire observer le principe d'une erreur, que j'ai déjà depuis long temps bien effacée de mes larmes, si le repentir en pleurs peut absoudre un coupable. au moins, cette faute n'a t'elle été d'aucune conséquence à la France⁴⁰.

Puis on en vient au véritable mobile de sa lettre : l'absolution quant au crime de haute trahison. Dans un très long passage, Roubaud justifie son innocence et démontre que les Anglais n'ont jamais porté une grande attention aux lettres qu'il a fabriquées ; il résume ici un autre de ses faux, jamais publié celui-là, les lettres du maréchal de Bellisle, adressées à Montcalm, sur le rétablissement de la Marine française :

Les lettres américaines ne la regardent ni de près ni de loin [la France] : elles auroient pu sauver l'Angleterre, si elle en avoit profité ; elle ne l'a pas fait : c'est sa faute, elle en porte la peine. quant au projet de la marine française, ce n'étoit que des réflexions vagues en générales, et elle ne contenoit aucune intelligence particulière, qu'un missionnaire rélégué depuis trente ans en Canada ne pouvoit avoir. il n'étoit question dans ces lettres, que d'établir des fonds annuels, pour le rétablissement de la marine et les fonds étoient tirés de la taxation du clergé de la suppression des fermiers généraux, de la suppression de quelques corps religieux riches en France, mais inutiles à l'état, l'auteur en écrivant ne se doutoit pas que la suppression de la société ouvrirait la scène en France. l'auteur après cela vouloit que la cour s'adressa aux provinces de France, aux grandes villes surtout aux villes maritimes, qu'il vouloit qu'on piqua d'émulation et de zèle, pour les engager à bâtir à leur frais quelques vaisseaux qui porteroient leurs noms, dont les officiers seroient choisis parmi les habitants du lieu & de là l'auteur vouloit qu'on renouvelle l'alliance avec la Suède, il proposoit d'acheter des vaisseaux des petites républiques d'Italie de la Hollande même, ou tous se donne à prix d'argent : il prétendoit même, qu'on pouvoit tirer du turc de grands secours pour la marine enfin l'auteur finissoit par la réforme du sixième de la marine française qui n'admet que des gentils hommes,

40. *Ibid.*, f. 73-73v.

dans le corps des marines. cette reforme revenois a peu près a la marine d'Angleterre quoique ce ne fut pas dans bien des points la même chose, tous etois donc général comme on vois, aussi les anglois n'ont ils jamais fais grand attention a ces dernieres lettres, qui ne les regardaient ni de près ni de loin. j'ai crû devoir, Monseigneur, donner une esquisse de ces dernieres lettres, dont il ne me reste plus de copie, que je pourrois cependant, peut être a force d'insistance rattraper et obtenir. d'ailleurs j'ai crû qu'une idée de ce qu'elles contenoient ferois plaisir, et fixerois le jugement qu'on en doit porter⁴¹.

Comme gage de sa bonne foi, Roubaud fait suivre son « Histoire » d'une « Intelligence sur le port de Rochefort » où il livre des informations confidentielles du ministère de la Marine britannique et qui dévoile aux Français les faiblesses de leur système de défense portuaire ! À cet envoi est également jointe la copie d'un serment prêté par Roubaud devant un juge de paix de Londres afin de confirmer que les papiers de Montcalm, qu'il aurait eus en sa possession à sa mission de Saint-François, ont bel et bien brûlé et qu'ils n'ont pu servir à l'élaboration des lettres de Londres :

je soussigné atteste non seulement sur mon honneur, mais sur le salut de mon ame, et sur tout ce qu'il y a de plus sacré, qu'après le 4 octobre de l'année 1759, jour au quel le major rogers, député par le général Amherst vins bruler le village des abenakis de st françois, dont j'etois le missionnaire, il ne me resta aucun des papiers de Mr le Marquis de montcalm. je perdis même dans cet incendie tous mes papiers et ceux de ma mission, sans que depuis ce tems la j'en aye pû retrouver aucune comme je l'avois d'abord espérés, me flattant que le major rogers, les auroit emportés, et que Mr le general Amherst suivant sa promesse a mr le Marquis de vaudreuil, les renvoirois. mais ils ont l'un et l'autre certifié (j'entend Mr Amherst et le major rogers) qu'ils avoient été brûlés. en foi de quoi j'ai signé de ma main cette declaration et l'ai attestée par sermens devant un des premiers Magistrats de Londres

pierre Roubaud
Londres, 2 mars 1776

Jurez devant moi un Juge
de paix à Londres, 2d march
1776
Enright⁴²

Malgré toutes ces précautions, le verdict des Français demeura le même. Dans une lettre du 8 mars 1776, M. Garnier, chargé d'affaires à Londres qui employait Roubaud, adresse ce qui suit à son interlocuteur, le ministre Vergenne : « Je joins ici l'histoire de M. Roubaud qui

41. *Ibid.*, f. 73v.-74.

42. *Ibid.*, f. 76.

m'a bien l'air de sa condamnation. Les nouvelles n'ont pas le sens commun⁴³. » Et le 23 mars suivant, son interlocuteur lui répond : « J'ai enfin achevé cette pénible et ennuyeuse lecture ; la vie d'un grand homme auroit pu se resserrer dans un volume bien moindre[...]. tout le jugement que j'en puis porter est que *justificatio non petita fit accusatio*⁴⁴. Est-il utile d'ajouter que peu après Roubaud perdit son emploi ?

*
**

Si les historiens n'apprécient guère les manœuvres des faussaires, les littéraires, quant à eux, y trouvent un terrain propice à bien des découvertes enrichissantes. Ce jeu nous force à réviser nos propres catégories et nos idées reçues sur le faux. Le travail de textologie entrepris sur les lettres de Londres (cas déjà classé par nos histoires littéraires) a permis de découvrir qu'elles étaient en quelque sorte l'arbre qui cachait la forêt. L'ensemble des faux du marquis de Montcalm représente un corpus beaucoup plus vaste que nous ne l'avions cru. Au-delà d'une typologie des écrits en question, il faudra se questionner, dans une recherche ultérieure, sur le discours historique tenu sur le faux et le faussaire et sur le statut même de l'archive : un enjeu de taille qui soulève des questions de méthodologie et de théorisation du faux !

43. Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris), Correspondance politique, Fonds Angleterre, vol. 515, f. 64, Lettre de Garnier à Vergenne, 8 mars 1776.

44. Archives nationales du Canada (copie des Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris), Correspondance politique, Fonds Angleterre, vol. 515), ANC, MG 5 A 1, Vol. 515, p. 118, Lettre de Vergenne à Garnier, 23 mars 1776. Locution latine que l'on peut traduire assez librement par : « Une justification qui n'est pas demandée est comme la preuve d'une accusation ! »